

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Hyonate 10 mg/ml solution injectable pour chevaux

2. Composition

Par ml :

Substance active

Hyaluronate de sodium (solution aqueuse 0,9 - 1,3%) 10 mg

3. Espèce(s) cible(s)

Chevaux

4. Indication(s)

- Traitement des affections aiguës aseptiques des articulations par injection intraveineuse ou intra-articulaire;
- Traitement des processus de dégénérescence chronique au niveau des articulations par injection intra-articulaire.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux atteints d'inflammations articulaires infectieuses.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au hyaluronate de sodium d'origine exogène ou à l'un des excipients.

6. Mise(s) en garde particulière(s)

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Voir rubrique 9., « Indication nécessaire pour une administration correcte »

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, contacter immédiatement un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.

Les personnes présentant une hypersensibilité au hyaluronate de sodium devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé en cas de gestation ou de lactation.

Surdosage :

En cas de surdosage, aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés dans la rubrique « Effets indésirables » n'est connu.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Chevaux :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés): Gonflement des articulations, sensibilité au site d'injection, boiterie¹

¹Après l'injection intra articulaire dans la plupart des cas ils disparaissent spontanément en quelques jours.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: {détails relatifs au système national}

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intraveineuse (i.v.) ou intra-articulaire.

Posologie:

La dose conseillée est la suivante:

- intraveineuse: 4 ml (équivalent à 40 mg de hyaluronate de sodium) par animal
- intra-articulaire: 2ml (équivalent à 20 mg de hyaluronate de sodium par articulation)
-

Le traitement peut être répété encore trois fois, à un intervalle d'une semaine, en fonction de la récupération clinique.

9. Indication nécessaire pour une administration correcte

Une méthode aseptique doit être garantie et certaines mesures de précaution doivent être prises:

- enlever soigneusement les poils à l'endroit de l'injection;
- dégraisser la peau à l'endroit de l'injection;
- désinfection de l'endroit de l'injection;
- éliminer de manière aseptique l'excédent de liquide synovial;
- utiliser la technique d'injection adéquate afin de ne pas endommager la surface du cartilage avec l'aiguille de la seringue;
- appliquer un bandage aseptique.

Le mouvement de l'aiguille dans la cavité de l'articulation peut causer une tuméfaction diffuse pendant 24 à 48 heures.

Après une injection intra-articulaire, il est préférable de garder les chevaux trois jours en écurie.

10. Temps d'attente

Viandes et abats: 0 jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.
Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le flacon après Exp..
La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières pour l'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V171665

Boîte en carton avec deux flacons à 2 ml, en verre de Type I.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Octobre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23,
1050 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots:

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS
4, Chemin du Calquet
31000 Toulouse
France